MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.591.193, un actif net de D : 6.575.350 et un bénéfice de la période de D : 81.040.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « TLF » représentent à la clôture de la période 10,53% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 20 octobre 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*Note*	*30/09/2026*	*30/09/2025*	*31/12/2025*
Portefeuille-titres	4	4 195 541	2 130 999	2 888 077
Obligations et valeurs assimilées		3 910 796	1 959 592	2 714 027
Tires des Organismes de Placement Collectif		284 745	171 407	174 050
Placements monétaires et disponibilités		2 377 525	1 414 422	1 177 655
Placements monétaires	5	2 377 525	1 414 422	1 177 655
Créances d'exploitation	6	18 127	3 009	157 965
TOTAL ACTIF		**6 591 193**	**3 548 429**	**4 223 697**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	14 733	10 672	11 216
Autres créditeurs divers	8	1 110	1 176	1 116
TOTAL PASSIF		**15 843**	**11 848**	**12 332**
ACTIF NET				
Capital	9	6 298 899	3 398 038	3 993 191
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		41	21	25
Sommes distribuables de la période		276 410	138 522	218 149
ACTIF NET		**6 575 350**	**3 536 581**	**4 211 365**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**6 591 193**	**3 548 429**	**4 223 697**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	*Période du 01/07 au 30/09/2026*	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	60 795	186 200	33 723	88 389	132 131
Revenus des obligations et valeurs assimilées		60 795	176 094	33 723	82 444	126 186
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	10 106	-	5 945	5 945
Revenus des placements monétaires	11	21 876	40 673	15 655	43 694	57 310
Revenus des prises en pension	12	9 467	26 352	6 383	25 658	30 691
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		92 138	253 225	55 762	157 740	220 132
Charges de gestion des placements	13	(12 831)	(34 409)	(8 770)	(24 635)	(33 948)
REVENU NET DES PLACEMENTS		79 307	218 816	46 991	133 106	186 183
Autres charges	14	(2 213)	(5 853)	(1 522)	(4 914)	(6 763)
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 094	212 962	45 470	128 192	179 421
Régularisation du résultat d'exploitation		34 236	63 448	(1 401)	10 330	38 728
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		111 330	276 410	44 069	138 522	218 149
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 236)	(63 448)	1 401	(10 330)	(38 728)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 946	(291)	2 676	982	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	-	303	303
RESULTAT DE LA PERIODE		**81 040**	**212 671**	**48 145**	**129 477**	**183 483**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	81 040	212 671	48 145	129 477	183 483
Résultat d'exploitation	77 094	212 962	45 470	128 192	179 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 946	(291)	2 676	982	3 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-	303	303
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(244 026)	-	(179 552)	(179 552)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	843 206	2 395 340	(39 976)	940 580	1 561 358
Souscriptions					
- Capital	1 248 609	5 250 008	34 988	4 977 257	5 779 044
- Régularisation des sommes non distribuables	(100)	1 426	(4)	1 661	2 570
- Régularisation des sommes distribuables	49 203	268 209	972	258 446	298 185
Rachats					
- Capital	(439 701)	(2 945 231)	(73 549)	(4 100 240)	(4 310 274)
- Régularisation des sommes non distribuables	157	(203)	(10)	(759)	(1 046)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 961)	(178 868)	(2 373)	(195 784)	(207 120)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**924 245**	**2 363 985**	**8 169**	**890 505**	**1 565 289**
ACTIF NET					
En début de période	5 651 104	4 211 365	3 528 412	2 646 075	2 646 075
En fin de période	6 575 350	6 575 350	3 536 581	3 536 581	4 211 365
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	52 169	37 952	32 687	23 973	23 973
En fin de période	59 857	59 857	32 320	32 320	37 952
VALEUR LIQUIDATIVE	109.851	109.851	109.424	109.424	110.966
TAUX DE RENDEMENT	1.41%	4.18%	1.37%	3.94%	5.34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1er août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins

value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-*Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026, à D : 4.195.541 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			**3 781 700**	**3 910 796**	**59.48%**
	Obligations de sociétés		**2 877 500**	**2 961 578**	**45.04%**
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	265 022	4.03%
TNQXCLYWABG2	Obligation AMEN SUB 2026-1 TV	2 000	200 000	207 141	3.15%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	208 222	3.17%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	160 000	161 117	2.45%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	37 500	37 686	0.57%
TN4SCYEXIVYX	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	120 000	120 387	1.83%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	80 000	82 578	1.26%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	159 975	2.43%
TNLTMNEVU2S7	Obligations TLF 2026-1	3 300	330 000	331 069	5.04%
	Obligations HL SUB 2026-1	4 000	400 000	400 234	6.09%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	240 000	248 370	3.78%
TN4ZLSBTX4X7	Obligations BTK 2025-1 CA	1 600	160 000	167 829	2.55%
TN8S19HHK9U6	Obligations BTK 2025-1 CB	2 400	240 000	251 442	3.82%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	160 000	160 462	2.44%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	160 044	2.43%
	Emprunt National		**710 000**	**739 516**	**11.25%**
TNLI8MDN3K59	Emprunt national 2024 TR1 Cat A	1 000	10 000	10 486	0.16%
TNC6WBFURIQ8	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	205 971	3.13%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	150 580	2.29%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	372 478	5.66%
	Bons du trésor assimilables		**194 200**	**209 702**	**3.19%**
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	209 702	3.19%
Titres des Organismes de Placement Collectif			**275 311**	**284 745**	**4.33%**
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	28 177	0.43%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	1 214	126 208	130 567	1.99%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	1 189	128 473	126 001	1.92%
Total			**4 057 011**	**4 195 541**	**63.81%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**63.65%**		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 2.377.525 et se détaille comme suit:

Code ISIN	*Désignation du titre*	*Coût d'acquisition*	*Valeur au 30/09/2026*	*% Actif net*
	Dépôt à vue	***244 221***	***244 838***	***3.72%***
	AMEN BANK	*244 221*	*244 838*	*3.72%*
	Certificats de dépôt	***988 418***	***991 635***	***15.08%***
TNKBGTCPYY41	BTL au 13/10/2026 (50 jours) au taux de 7,5%	*495 876*	*499 010*	*7.59%*
TNTEM5O48OI5	BTE au 29/12/2026 (90 jours) au taux de 7,6%	*492 542*	*492 625*	*7.49%*
	Créances sur opérations de pensions livrées	***640 000***	***640 894***	***9.75%***
	Pension livrée ATB au 11/11/2026 à 7,25% pour 50 jours	*420 000*	*420 761*	*6.40%*
	Pension livrée ATB au 09/11/2026 à 7,25% pour 42 jours	*220 000*	*220 133*	*3.35%*
	Comptes à termes	***500 000***	***500 158***	***7.61%***
	Compte à terme au 28/12/2026 (3 mois au taux de 7,20%)	*500 000*	*500 158*	*7.61%*
	Total général	**2 372 639**	**2 377 525**	***36.16%***
	Pourcentage par rapport au total des Actifs	**36.07%**		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 18.127 contre D : 3.009 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	**30/09/2025**	**31/12/2025**
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	15 047	-	154 974
Autres Créances d'Exploitation	3 080	3 009	2 991
Total	**18 127**	**3 009**	**157 965**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 14.733 contre D : 10.672 au 30 septembre 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Maxula Bourse	12 326	8 273	8 856
Rémunération du dépositaire	2 407	2 400	2 360
Total	**14 733**	**10 672**	**11 216**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 1.110 contre D : 1.176 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Redevance du CMF	481	277	329
Retenue à la source sur commissions	238	476	240
TCL	78	48	47
CSS	313	375	500
Total	**1 110**	**1 176**	**1 116**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2026, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025	
Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39
Souscriptions réalisées	
Montant	5 250 008
Nombre de titres émis	49 897
Nombre d'actionnaires nouveaux	39
Rachats effectués	
Montant	(2 945 231)
Nombre de titres rachetés	(27 992)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(291)
Régularisation des sommes non distribuables	1 223
Capital au 30-09-2026	
Montant	6 298 899
Nombre de titres	59 857
Nombre d'actionnaires	73

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 60.795 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre D : 33.723 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	44 257	127 232	1 605	33 793	61 010
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 538	48 861	32 118	48 651	65 176
Dividendes					
Revenus des Titres OPCVM					
- des titres OPCVM	-	10 106	-	5 945	5 945
TOTAL	**60 795**	**186 200**	**33 723**	**88 389**	**132 131**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 21.876, contre D : 15.655 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les comptes à terme et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	607	3 159	853	3 337	4 329
Intérêts des certificats de dépôt	13 467	17 185	13 390	38 945	44 971
Intérêts des comptes à terme	7 802	20 329	1 412	1 412	8 010
TOTAL	**21 876**	**40 673**	**15 655**	**43 694**	**57 310**

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 9.467, contre D : 6.383 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	9 467	26 352	6 383	25 658	30 691
TOTAL	**9 467**	**26 352**	**6 383**	**25 658**	**30 691**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 12.831, contre D : 8.770 pour la même période de l'exercice 2025, et représente les commissions de gestion et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Commission de gestion	10 424	27 242	6 370	17 475	24 428
Commission de dépôt	2 407	7 167	2 400	7 160	9 520
Total	**12 831**	**34 409**	**8 770**	**24 635**	**33 948**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 2.213, contre D : 1.522 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2026	Du 01/01 Au 30/09/2026	Du 01/07 Au 30/09/2025	Du 01/01 Au 30/09/2025	Année 2025
Redevance du CMF	1 460	3 815	892	2 447	3 421
Commissions bancaires	437	1 207	365	1 694	2 044
TCL	226	612	136	392	551
CSS	88	213	125	375	500
Autres	3	6	3	5	247
Total	**2 213**	**5 853**	**1 522**	**4 914**	**6 763**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.